

NUTIZIALE

Le Mot du Président



Chers délégués,

En ce début d'année, laissez-moi vous souhaiter tous mes vœux de santé et bonheur. Un bilan plus que positif pour l'année 2018 avec le maintien des effectifs de la caisse à 118 et l'attribution des sommes pour la construction d'une nouvelle caisse. 2019 sera essentielle pour notre institution. Elle sera consacrée aux prochaines élections en janvier 2020. Depuis son origine, la MSA est imprégnée d'un modèle d'organisation basé sur le mutualisme. La réussite des élections 2020 consolidera nos valeurs. C'est grâce à vous, délégué(e)s, et à votre investissement que notre modèle perdurera. La MSA de Corse a depuis le 1er décembre dernier un nouveau Directeur, Christian Porta. Ensemble nous continuerons les projets initiés lors de la précédente Direction, notamment le projet du nouveau siège d'Ajaccio. Les travaux commenceront en février prochain et se termineront en mars 2020.

A tutti, Pace e Salute !

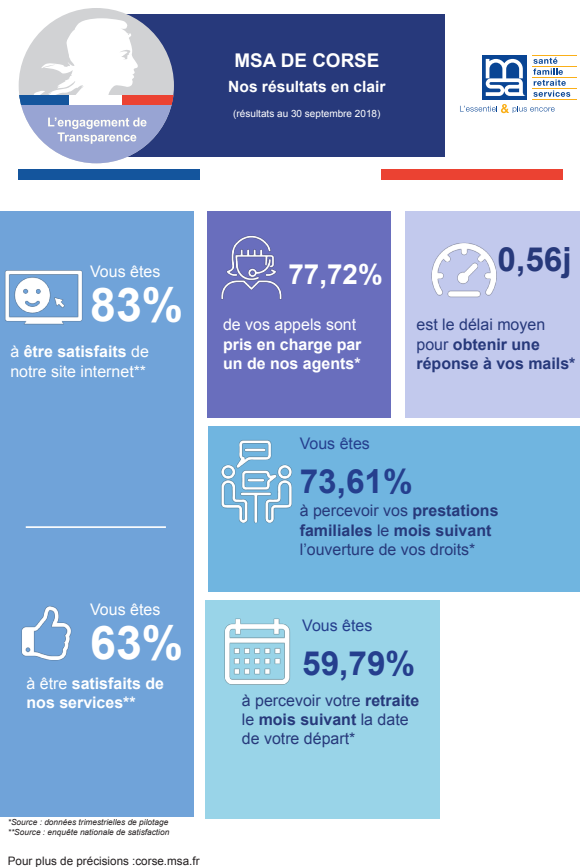


Engagement de transparence

La qualité de notre service est importante. En lien avec la Direction interministérielle de la transformation publique, nous vous informons de nos indicateurs de satisfaction et de qualité.

Ces 6 indicateurs servent à mesurer votre satisfaction ainsi que la qualité de service que nous vous offrons.

Découvrez ici les chiffres du dernier trimestre 2018 !



Augmentation du SMIC

Au 1er janvier 2019, le SMIC horaire sera de 10.03 € contre 9.88€ en 2018. Le salaire brut mensuel sera de 1521.22€.

Nouveau seuil de dématérialisation pour la DRP 2019

Les modalités de déclaration des revenus professionnels (DRP) et de paiement des cotisations sociales pour les exploitants agricoles évoluent à compter de janvier 2019. Si le dernier revenu professionnel connu par votre MSA est supérieur à **8105€** (20% du plafond annuel de sécurité sociale), vous devrez obligatoirement réaliser l'an prochain la DRP et le paiement des cotisations par voie dématérialisée.

Chiffres MSA de Corse

Nombre de déclarations Web en 2018 : 1235

Nombre de déclarations Web en 2017 : 735.

Employeurs : fin des appels chiffrés

A compter de janvier 2019, avec le déploiement généralisé du prélèvement à la source, vos déclarations sociales doivent être transmises via la Déclaration Sociale Nominative. Cet envoi peut également être via l'outil développé par votre MSA, le TESA+. Il ne pourra exister aucune exception ou dérogation, et tous les envois effectués sous un autre format feront, dorénavant, l'objet de sanctions.

En cas de non démarrage de la DSN, ou du nouveau TESA, sans justification, vous vous exposez à des pénalités d'un montant de 16 € par salarié de votre entreprise (dans la limite de 750 € par mois). Ce non démarrage pourra également faire l'objet de taxations forfaitaires. Vous trouverez toutes les informations et formalités d'inscription à la DSN ou au nouveau TESA sur le site internet de votre MSA.

#Hiversansgrippe

Chaque année, nous sommes plus de 3 millions de personnes à être victimes de la grippe. Le virus se transmet très facilement en toussant, en éternuant, en parlant ou au contact de mains ou d'objets contaminés par une personne malade. La grippe, ce n'est pas seulement avoir une forte fièvre : elle peut provoquer des complications graves comme une pneumonie ou aggraver une maladie chronique existante.

Le vaccin contre la grippe reste le moyen le plus efficace pour vous protéger et protéger votre entourage. Votre MSA rembourse le vaccin à 100 % pour les 65 ans et plus et les autres personnes à risque.

Vous avez reçu un courrier de votre MSA vous invitant à vous faire vacciner ?

Nouveau : le bon de prise en charge joint à ce courrier vous permet de vous rendre directement à la pharmacie pour retirer votre vaccin et vous faire vacciner.

A noter, une prescription médicale est obligatoire pour les mineurs pour retirer leur vaccin.

Vous n'avez pas reçu de courrier de votre MSA, mais vous souhaitez vous faire vacciner ?

Parlez-en à votre médecin traitant.



Le DMP, la mémoire de votre santé

Le DMP est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé. Il vous permet d'accéder à vos informations médicales, de les partager avec votre médecin traitant et tous les professionnels de santé qui vous prennent en charge, même à l'hôpital.

Comment créer votre DMP ?

- en pharmacie ou auprès d'un professionnel de santé équipé d'un logiciel adapté,
- Dans vos agences MSA de Bastia, Ghisonaccia et Ajaccio.

Quelles informations contient votre DMP ?

- votre historique de soins des 24 derniers mois
- vos pathologies et allergies éventuelles
- vos résultats d'examens (radios, analyses, etc.)
- et bien d'autres informations

Qui peut accéder et alimenter votre DMP ?

À part vous, seuls les professionnels de santé de votre choix (médecin traitant, infirmier...) peuvent le consulter.

Votre site internet change de nom et devient [CORSE.msa.fr](http://Corse.msa.fr)

Octobre rose :

Comme tous les ans, la MSA de Corse s'est engagée auprès des partenaires dans la prévention du cancer du sein.

D'Ajaccio à Bastia, en passant par Folelli, les délégués, Administrateurs et salariés MSA ont marché pour la bonne cause.

Journée de l'installation en Agriculture :

Organisé par les Jeunes Agriculteurs de Corse du Sud, c'est à Bastelica cette année que la journée de l'installation en agriculture a attiré la foule.

Nos conseillers ont pu répondre aux interrogations des futurs exploitants; Surface minimale d'affiliation, taux de cotisations... Mais aussi les obligations en terme de santé sécurité au travail. Le service SST de la MSA a également présenté le logiciel Seirich. Il s'agit d'un outil gratuit d'évaluation permettant d'évaluer les risques chimiques sur une exploitation.



Formation des élus:

A la veille des prochaines élections MSA, quelques uns de nos Administrateurs ont participé à la formation «Motiver son réseau de bénévoles». Sabine Treca-lebreton, formatrice à l'Ifocap, connaît bien le monde de la MSA. Elle est revenue sur le rôle des délégués sur le territoire, les problématiques qu'ils rencontrent, les perspectives pour le prochain mandat. Chacun a pu exprimer son ressenti. Une réflexion collective pour nos 8 Administrateurs qui s'est déroulée dans la bonne humeur et qui laisse place à une nouvelle session en 2019.



Formation Manipulation-Contention Bovins :

Chaque année, la MSA de Corse, par son service Santé-Sécurité au Travail propose aux éleveurs qui le désirent de suivre une formation d'une journée «manipulation - contention des bovins». Cette formation permet à l'éleveur d'appréhender le comportement du bovin, de découvrir les bonnes pratiques pour le déplacer et le manipuler.

C'est sur une exploitation de Porto-vecchio que s'est déroulée la session 2018. Au total 17 éleveurs, pour la plupart membres de l'Association des Éleveurs de l'Extrême-Sud, ont participé à cette journée animée par Marc Dudrut, formateur spécialisé et Cristelle Cherchalli conseillère en prévention des risques professionnels du service SST.

A l'unanimité : Un bilan plus que positif, de réelles prises de conscience sur les risques encourus au quotidien et sur l'importance de modifier certaines pratiques.

Pour toute information supplémentaire , contactez Christelle CHERCHALLI, conseillère en prévention au 04 95 32 66 22.



Les produits phyto-sanitaires... Voilà le thème du débat organisé par la MSA de Corse et l'ARACT de Corse à San Giuliano en octobre dernier. De nombreux intervenants ont pris part à cette grande journée de sensibilisation : Qualit'air, l'Office de l'environnement de corse, mais aussi des experts et médecins de la caisse centrale de MSA.



Vous avez manqué ce séminaire? Venez-vous rattraper lors de notre Assemblée Générale du 30 juin 2019.

Le thème retenu par la Commission d'action mutualiste est « la MSA face au risque chimique».